

Le 5 juillet 2021

**Par SDÉ et courriel**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007

C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2, PRC-027-1 - Hydro-**

**Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**

**Votre dossier : R-4135-2020 Phase 2**

**Notre référence : R061217**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur fait par la présente suite à la décision rectifiée D-2021-070R de la Régie (la « **Décision** »), ainsi qu'à la lettre de la Régie du 11 juin dernier dans le dossier mentionné en objet.

Il dépose une version révisée des pièces **HQCF-5, documents 1 à 4**, ainsi que leurs annexes, afin d'y intégrer les modifications nécessaires en suivi de la Décision et les annotations soulevées par la Régie. Le Coordonnateur souligne que les pièces HQCF-5, documents 1 à 2 intègrent une référence aux numéros de décisions, incluant des liens hypertextes.

Par ailleurs, le Coordonnateur est d'avis qu'il est opportun de maintenir les acronymes en italique et qu'il est également opportun de maintenir la note à la section 1.1 du Glossaire. En effet, cette procédure permet de clairement identifier les termes définis, bien que ce soit l'acronyme du terme qui soit utilisé, et ce, dans un souci de clarté. Le Coordonnateur s'assurera dans les prochains dépôts que cette procédure soit appliquée de façon constante dans l'ensemble des normes.

Finalement, conformément à la demande de la Régie communiquée dans la lettre du 11 juin dernier, le Coordonnateur déposera dans les meilleurs délais une demande amendée en suivi de modifications pour la phase deux, afin de corriger toute occurrence à la norme dont le numéro a été rectifié par la Décision.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**, avocate